

PROCES-VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DE L'UNIVERSITE

Réunion du 05 Décembre 2017

Membres présents :

Collège « professeurs » : Essaid AIT-BARKA, Marie-Christine ANDRY, Julien BOUDON, Eric CASTAGNE, Michel COUDERCHET, Emmanuelle DEVARENNE-CHARPENTIER, Abdelillah EL HDIY, Frédéric GUGELOT, Emmanuel GUILLON, Thomas HOCHMANN, Omar JBARA, Mohammed LACHI, Alain LEON, Nouredine MANAMANNI, Helga MEISE, Pierre MILLET, Jean-Hughes RENAULT

Collège « autres enseignants » : Aziz AZIZ, Véronique BEAULANDE, Amar BENNASROUNE, Laurent DERBOULLES, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Hassan FENNIRI, Odile FLEURY-BARKA, Clément DENHEZ, Nathalie GAVEAU, Bertrand GOUJON, Zahia GUESSOUM, Damien JOUET, Olivier LEJEUNE, Christophe NOWACZKOWSKI, Jean-Francis ORY, Béatrice ROMIER, Stéphanie SAYEN, Line TOUZEAU, Patricia VAZQUEZ, Valérie WAMPFLER

Collège « BIATSS » : Nathalie DAHM, Jennifer GEERAERTS, Benoit JARLOT, Alexandra LUZI

Collège « étudiants » : Cassandra SIMON, Julie RENARD, Sarah ENGUEHARD, Charles TELLIER, Josué MASSON

Membres représentés :

Anais CARON a donné pouvoir à Charles TELLIER.

Sophie DUEE a donné pouvoir à Bertrand GOUJON.

Oudin NESTOR a donné pouvoir à Charles TELLIER.

Alexis PAPON a donné pouvoir à Josué MASSON.

Bertrand POROT a donné pouvoir à Amar BENNASROUNE.

Valérie WAMPFLER a donné pouvoir à Jean-Francis ORY.

Thomas MERLE a donné pouvoir à Bertrand GOUJON.

Quentin VALLE a donné pouvoir à Damien JOUET.

Orlane JAUVAIN a donné pouvoir à Josué MASSON.

Camille ANTOINE a donné pouvoir à Damien JOUET.

En cours de séance, M. Le Président a donné pouvoir à Essaid AIT-BARKA.

En cours de séance, Mme Odile Fleury a donné pouvoir à Zahia GUESSOUM.

Membres excusés :

Mme Marie-Ange LUC, Nathalie DAHM

Invités : Romain LEROI, Yannick REMION, Thierry LETELLIER, Jean PIERI, Maryse MESSAGER, Laurent LUCAS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 heures, par M. Guillaume GELLE, Président du Conseil académique. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

- 1) Points d'information**
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Académique du 09 Mai 2017**
- 3) Campagne d'emplois 2018**
- 4) Questions diverses**

1) Points d'information

- **Mise en œuvre du projet d'établissement pour le contrat de site 2018-2022**

Monsieur le Président indique que beaucoup de réunions ont lieu à la DGESIP. Un passage obligatoire au CNESER est prévu. Une étape importante a été franchie pour la politique de site. En effet, le 27 Novembre 2017, le CNESER a statué sur les décrets concernant la politique de site. Le 1^{er} décret portait sur la dissolution de la COMUE, avec un avis favorable du CNESER. Le 2^{ème} décret portait sur la création de l'association et du nouveau regroupement de l'Académie de Reims, faisant suite à la COMUE, avec l'URCA en tant que chef de file, avec un avis favorable. Les décrets paraîtront en début d'année 2018.

Monsieur Le Président indique que le regroupement comprendra 14 membres dans le décret initial, 3 autres membres sont en attente de la réunion de leurs instances. La régularisation sera faite pour la signature du contrat au mois de Juin. Le passage au CNESER nécessite des étapes intermédiaires, vote des CT, des CA, et parfois du CNESER agricole concernant Agro Paris Tech. Actuellement, Agro Paris Tech s'investi sur Paris Saclay, leur engagement est néanmoins souligné pour le mois de Février ou de Mars. Au niveau de l'ENSAM, M. Laurent CHAMPANEZ, nouveau président de l'établissement, ne pouvait pas réunir son Conseil d'Administration sur cette question et devait refaire les élections de ses conseils. Concernant l'institut de la marionnette à Charleville Mézières, il y a également eu des contraintes d'agenda.

Ces trois établissements ont besoin d'un délai qui sera acté au niveau du contrat de site par avenant. Le projet a été acté par le CA de l'université. Il coordonne l'action selon douze points allant de la politique scientifique jusqu'au numérique en passant par la valorisation de la culture scientifique et technique. Le point nouveau est la politique scientifique articulée autour des quatre pôles scientifiques de l'université : le pôle SHS, le pôle santé, le pôle science du numérique et de l'ingénieur et le pôle agro sciences. L'URCA a la responsabilité de créer une dynamique collective autour de ces pôles dans lesquels émerge, pour le contrat de site, la création d'une maison des sciences de l'homme local et d'un pôle art pour le pôle SHS. Pour le pôle santé, l'accent est mis sur la question de la santé et du vieillissement, cela s'inscrit dans la stratégie intelligente du territoire. Il faut, selon le Président, se calquer sur ce qui a été fait précédemment. Pour le pôle sciences du numérique et de l'ingénieur, il y a l'émergence d'un institut de l'industrie du futur ainsi qu'un accent mis sur les matériaux. A ce titre, l'université rejoint une fédération de recherche sur les matériaux au CNRS portée par Strasbourg. Pour le pôle AEBB, un pôle à tendance internationale autour de la bio-économie est créé.

La politique de site est enclenchée autour d'une dynamique portée par l'URCA. L'université a la responsabilité de la faire aboutir et de réussir. Le Président indique que la ComUE ne sera pas responsable si la politique de site ne fonctionne pas, cela sera une responsabilité collective. L'université est à un tournant au niveau des engagements des organismes de recherche.

Monsieur le Président explique qu'il était au comité stratégique régional sur la recherche regroupant les cinq universités et les organismes de recherche du Grand EST. Selon le comité, l'université a enclenché une dynamique positive. L'Université doit être ambitieuse sur de nombreux projets. L'URCA doit faire en sorte de faire venir des personnels CNRS, INRA et INERIS dans son établissement. C'est l'une des conditions de la visibilité de l'URCA. Il faut construire l'attractivité de

l'université. L'élément majeur de la politique de site concerne les projets scientifiques.

Le président souligne la présence d'un acteur important qui s'est engagé aux côtés de l'URCA, le CHU, pour le pôle santé. Il s'est doté d'une stratégie scientifique qui s'articule à celle de l'université et qui s'intègre aux pôles pour faciliter l'interface entre le pôle santé et le pôle AEBS.

Monsieur le Président indique qu'il y aura une réunion de coordination recherche le 14 février 2018 pour finaliser le projet. Il indique que l'ensemble des propositions faites en matière d'unité sera approuvé, avec parfois des échéances en cours de contrat. En début de contrat, l'ensemble des unités adoptées en commission de la recherche et au CA de l'université, est accepté.

Monsieur le Président indique qu'une discussion est en cours sur la partie formation et école doctorale. Le CNESER aura lieu le 15 décembre 2017 pour l'université avec une stabilisation de l'offre de formation accrédité de l'établissement et des structures qui les accompagnent. Le modèle à trois ou quatre écoles doctorales n'est toujours pas arrêté. Suite aux recommandations du HCRS, il paraissait utile de fusionner le pôle santé et le pôle sciences du numérique et de l'ingénieur. Depuis la DEGESIP, la question s'est posée de savoir si ce n'était pas plus opportun de diviser l'école doctorale par pôle. Le modèle à quatre écoles doctorales est plus intéressant car il permet d'avoir un vrai collège doctoral.

Concernant le reste des projets, le Président a reçu un accueil favorable du CNESER lors de la présentation de la politique de site. Des questions ont été posées sur la manière dont le site allait se saisir de la mise en œuvre de la nouvelle loi.

Monsieur le Président souligne que l'URCA sera pilote pour le déploiement des services civiques dans les établissements de l'enseignement supérieur. Ces services civiques mettront en œuvre deux missions : l'orientation et le suivi des personnes en situation de handicap. Trois universités seront pilotes en France. L'URCA est déjà engagé dans le service civique, il y en a 14 dans l'établissement et 170 au total en France dans les universités. Le Président indique que l'URCA va recevoir l'agrément pour l'ensemble du site. Cet agrément représente un enjeu car la politique de site ne doit pas être concentrée que sur la recherche mais également sur la vie étudiante et du campus.

L'accent est mis sur les liens avec les quartiers politiques de la ville. Croix Rouge est le septième quartier politique de la ville. Il représente le quartier le plus pauvre de la ville. Le revenu annuel moyen est de 6 800€ par foyer. Le Président indique que l'installation du siège de l'Université dans un quartier comme celui-ci doit parler aux habitants et à leurs enfants. L'URCA s'est engagée dans un certain nombre de programmes, tout le monde doit être mobilisé en lien avec la politique de la ville pour que cela réussisse. L'URCA apparaît pour ces populations comme inaccessible. Le Président insiste sur le fait qu'il faut briser le plafond de verre. Le Président souhaite que l'université s'engage sur ce sujet. Le nouveau contrat de site concerne des nouvelles unités et des nouvelles formations mais cela doit également concerner ce type d'action tel que le service civique.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'installer la présidence à Croix-Rouge n'est pas qu'un projet batimentaire.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Académique du 09 Mai 2017

Aucune remarque n'est faite concernant le PV du 09 Mai 2017 qui a été diffusé.

Le Conseil Académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne adopte le procès-verbal du 09 Mai 2017 avec 4 abstentions et le reste pour.

3) Campagne d'emplois 2018

Cette campagne s'inscrit dans le plan de rétablissement de l'équilibre. Monsieur le Président souhaite que la prochaine ne s'inscrive plus dans ce plan de rétablissement. Il espère que le compte de résultat de l'exercice 2017 sera à l'équilibre pour pouvoir sortir de ce plan dès la prochaine campagne d'emploi. L'URCA s'inscrit dans le renouvellement d'un emploi sur deux chez les personnels enseignants-chercheurs et de deux emplois sur trois dans les personnels BIATSS. Peu d'emplois sont à mobiliser, les campagnes d'emploi ont été maximisées en jouant sur les promotions pour les enseignants chercheurs via l'article 46.3 ou l'article 26-1-2, les promotions de passage de maître de conférences en enseignant chercheurs ou de PRAG en maître de conférences. Le risque d'avoir un recrutement externe est faible car ces emplois sont pour la promotion interne.

Monsieur le Président indique que la campagne d'emploi de ces postes a été augmentée. L'université a proposé de jouer sur la mise en place de la nouvelle loi et l'engagement de la ministre contre le tirage au sort pour rajouter à la campagne d'emploi quatre emplois concernant les enseignants et les enseignants-chercheurs sur des critères de filière en tension. La rectrice ne s'y oppose pas. Ce ne sont pas des emplois qui sont décomptés dans le décompte stricto sensu du PREF. La campagne d'emploi des enseignants chercheurs est maximisée.

Yannick REMION indique qu'il y a 11 postes d'enseignants-chercheurs en création, quatre en promotion. Le Président n'exclut pas de la maximiser un peu plus après le compte de résultat.

A l'issue des conférences de doyens, des observations ont été reçues et des correctifs ont été apportés et présentés en séance.

Concernant les personnels BIATSS, le raisonnement est le même. Le but a été de maximiser la campagne d'emploi et de stabiliser les emplois au sein de l'université pour les personnels qui ne sont pas titulaires via les concours SAUVADET. Le Président indique que des concours SAUVADET existent pour les enseignants et les BIATSS. Cette campagne d'emploi va vers une titularisation d'un certain nombre d'emploi. Cela impacte financièrement l'université et non le nombre d'emploi. La campagne BIATSS a cherché à maximiser les recrutements en interne pour permettre des promotions internes et la stabilisation de personnels en CDD. L'année dernière, il avait été reproché le manque d'emploi interne.

Monsieur Yannick REMION indique que 11 emplois d'enseignants chercheurs sont en création, quatre en promotion.

Monsieur AMAR Bennisroune demande s'il existe une limite de proportion par rapport aux postes demandés notamment pour les postes de 46-3.

Monsieur le Président explique qu'il y a une limite en théorie qui est 1/9^{ème} des emplois, mais elle ne s'applique plus sur les emplois contingentés. Monsieur le Président explique que ce qui est demandé en 46-3 par l'Université n'est pas disproportionné par rapport à la campagne d'emploi classique. L'année dernière, l'université n'a pas eu tous les candidats sur les demandes parce que les CNU sont très exigeants sur les demandes en 46-3. Un candidat pour un poste de professeur a eu un refus du CNU.

Monsieur Emmanuel GUILLON ne comprend pas le chiffre 1/9^{ème}. Le Président indique que c'est la théorie.

Monsieur Yannick REMION explique que lorsqu'un poste était occupé en 2017 puis libéré et que la composante en redemande la republication, il a été considéré que les postes libérés sont des postes effectivement libérés. Concernant la republication, il n'y a pas eu de différenciation entre le départ d'un agent et la création pure. Il s'agit de la création d'un emploi par rapport au départ constaté.

Monsieur le Président explique que lorsqu'un emploi quitte l'université dans le cadre du PREF, il y a renouvellement d'un emploi.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande comment faire la différence entre une création fictive et une création réelle. Monsieur Yannick REMION indique qu'il n'y a pas réellement besoin de faire une distinction entre les deux. Des besoins sont exprimés qui correspondent à remplacer une fonction pérenne ou une fonction nouvelle.

Monsieur le Président explique que l'université est à 85% de la masse salariale sur l'ensemble du budget, ce qui est trop. En effet, l'université est à minima 2% de trop par rapport aux universités soutenables. L'université de Strasbourg est à 78% de la masse salariale. Si l'URCA veut investir plus et mieux fonctionner, il faut libérer de la masse salariale. Dans le cadre du PREF, l'université perd 0,6 points par an de masse salariale. Le Président indique qu'il est difficile de passer rapidement à 83%.

Il faut s'inscrire sur une trajectoire dans la durée. A l'URCA, les emplois sortis sont comptés comme des emplois sortis et le renouvellement comme des créations de poste.

Si le renouvellement est légitime et considéré comme prioritaire, il n'y a aucune raison de s'y opposer. S'il ne l'est pas, il doit être remis en question pour des redéploiements, des transformations et des créations de nouvelles fonctions. L'université doit s'inscrire dans cette logique. Il faut libérer la pensée qui peut être trop compartimentée. Le Président explique que c'est difficile à comprendre dans la culture de l'établissement mais ce mécanisme est présent depuis un certain temps.

Il faut essayer d'aller vers du pluriannuel. L'université n'a pas encore atteint ce but. Monsieur le Président explique qu'il aurait aimé avoir une liste complémentaire servant à construire la campagne suivante. Il indique qu'il ne souhaite pas une liste complémentaire avec 90 postes mais avec 4/5 postes qui redeviennent prioritaire l'année suivante. L'université doit fixer ses priorités qu'elles soient pédagogiques ou scientifiques.

Monsieur Emmanuel GUILLON souhaite faire un commentaire par rapport aux réponses qu'il a eu. Il est relativement d'accord avec l'ensemble des explications. Il aimerait pour la campagne des BIATSS qu'il soit indiqué en termes de création si c'est une continuité de l'existence du poste ou si c'est une réelle création.

Monsieur le Président explique qu'il n'y a pas une augmentation globale, il y a une diminution globale.

Monsieur Emmanuel GUILLON souhaite connaître l'articulation.

Monsieur le Président indique que pour la campagne d'emploi, il y a eu 28 demandes pour des emplois d'enseignants, 70 demandes pour les emplois d'enseignants-chercheurs et 163 demandes pour les emplois de BIATSS, par conséquent il est difficile de créer des listes complémentaires. Le nombre de demandes est très important. Parfois, les demandes ne sont pas classées par les composantes ou les unités, d'autres ne sont pas remontées. Le système doit essayer de s'adapter au mieux en fonction des besoins. L'objectif est de répondre à des besoins urgents dans l'établissement. La majorité des demandes sont justifiées.

Monsieur le Président indique que la donnée importante est celle remontée par les composantes. Le plus important est le renouvellement dans le cadre du PREF. Un poste de 26-1-2 est en transformation de poste de second degré en maître de conférences et trois postes 46-3 de maître de conférences en professeurs et PRAG pour devenir maître de conférences. Connaissant les viviers et les critères pour passer de PRAG à maître de conférences notamment sur la recherche, le président rappelle que le risque est minime. Cette demande est faite par l'ESPE mais ce n'est pas la seule composante à avoir des PRAG. Le Président indique qu'il est tout à fait ouvert à ce que d'autres composantes utilisent cet article 26-1-2. Il pense notamment à l'IUT et à la faculté de lettres. Des enseignants sont engagés dans la recherche et dans les unités. Ce mode de recrutement est intéressant à exploiter.

Concernant les BIATSS, le président indique qu'il y a 74 demandes au titre des composantes, 62 demandes au titre des directions et des services et 27 au titre des unités de recherche soit un total de 163 demandes, 76 en catégorie A, 43 en catégorie B et 44 en catégorie C.

Concernant les concours SAUVADET, il faut mettre en place un plan d'action pour pérenniser les agents. Le Président propose la maximisation des concours SAUVADET. Pour chaque concours, il faut sonder le vivier et si aucun candidat ne veut pas passer le concours, le poste du concours sera retiré.

Monsieur le Président soulève un problème pour les enseignants, les concours sont organisés sur les concours nationaux alors que les fonctions ne sont pas nécessairement celles-ci. Il faut parfois calibrer le recrutement pour maximiser les chances des enseignants.

Monsieur le Président propose de passer au tableau. La présentation est faite par Yannick REMION. Des remarques et des demandes de modifications ont été apportées. Concernant les postes d'enseignants-chercheurs, il y a un poste en droit et science politique et au CRDT un poste de 46-1 qui permet un poste de professeur en droit public. Une discussion va être menée avec le ministère pour ouvrir ce poste à l'agrégation. Pour l'ESPE, il y a un poste pour le laboratoire psychologie C2S qui correspond au recrutement d'un maître de conférences en psychologie sur le site de Troyes ainsi qu'un poste de PRAG pour passer en maître de conférences. Ce concours est ouvert sur le site de Chaumont. Concernant l'IUT de Reims, les classements peuvent paraître élevés mais l'IUT a été destinataire de trois postes d'enseignants dans la première campagne. Ces postes étaient classés haut dans le classement de l'IUT. Les postes d'enseignants chercheurs sont classés plus loin.

Monsieur Yannick REMION indique que l'IUT de Reims a été affecté de douze départs. La composante était la plus marquée de très loin par les départs.

Monsieur Yannick REMION indique qu'il y a également un poste pour Charleville HSE. Il correspond au transfert d'une juriste de l'IUT de Reims vers la faculté de droit et science politique. Il y a également un poste pour l'IUT de Chalons en carrières sociales. Une promotion de 46-3 est proposée sur le site de Chalons concernant la smart agriculture. Monsieur Yannick REMION indique qu'un poste de lettres est classée 1 en psychologie pour le laboratoire C2S. Il y a également un poste pour l'IATEUR. Monsieur Yannick REMION indique que cet organisme mérite d'être soutenu.

Monsieur le Président indique qu'actuellement la faculté de lettres a un projet mais l'IATEUR n'entre pas dans ses priorités. L'institut existe depuis 1974. Beaucoup d'ingénieurs territoriaux ont été formés par l'IATEUR. Il a une visibilité nationale et au-delà avec les instances internationales. Le modèle actuel nécessite une réaction rapide de l'université. Un poste a été proposé à l'IATEUR dès cette année. L'université réfléchit à la création d'une filière autour du génie urbain qui est une évolution de l'IATEUR. Le choix a été fait d'affecter la faculté de lettres à l'IATEUR pour préparer l'avenir de cette structure. Si des choix ne sont pas faits, il faut prendre ses responsabilités et acter la fermeture de l'IATEUR.

Monsieur Yannick REMION rappelle que le poste de maître de conférences est sur Reims pour l'IATEUR et pour le laboratoire de l'urbanisme. Il y a également un poste de maître de conférences entre REGARDS et la faculté de sciences économiques et de gestion, un poste de 46-3 en promotion au niveau de l'ESI Reims et du GRESPI, un poste de professeurs en 80 en pharmacie, un poste en promotion du 46-3 en STAPS pour le laboratoire qui va être créé en performance santé MS.

Une demande a été mal interprétée et a été réinsérée concernant l'IFTS pour le soutien des filières ingénieurs.

Monsieur le Président indique qu'il y a un enjeu pour cette filière commune à l'UTT. En effet, il est envisagé son transfert à l'URCA seule. Un problème d'accréditation existe pour cette filière. Le Président indique que l'idée est de positionner un poste sur cette filière pour faciliter son accréditation.

L'université a choisi pour les BIATSS d'accompagner certaines demandes d'UMR.

Monsieur le Président indique que l'Université a le feu vert pour la création du laboratoire STAPS. Il y aura des recommandations venant de ce laboratoire et une visite à mi-parcours. Le but est de l'accompagner car il se situe dans une filière en tension. Deux actions sont menées, une action sur un 46-3 pour renforcer le corps professoral et une action sur la création d'un emploi pour faire face également aux effectifs étudiants en augmentation. Concernant la filière droit, deux emplois sont créés pour renforcer deux points : l'histoire du droit où il existe une faiblesse des effectifs et les sciences politiques. L'université a reçu des remarques lors d'une discussion avec le ministère sur la faiblesse et la fragilité de la science politique à Reims. Il faut essayer de dynamiser cet aspect. Actuellement, seulement trois personnes sont en sciences politiques.

Les deux unités CRDT et CEJESCO font un effort particulier pour la création de la maison des sciences humaines de l'URCA. Ils transfèrent des personnels et des moyens sur la maison de la SHS.

Madame Marie-Christine ANDRY indique qu'elle a une remarque à faire sur la faculté de pharmacie. Elle remarque un découragement, le choix fait par l'URCA est très négatif. La faculté de pharmacie ne se sent pas soutenue par l'université. Le Président affirme qu'il ne voit pas en quoi l'URCA peut avoir un avis négatif dans sa propre composante. Une discussion a eu lieu en conseil de gestion avec le doyen. Le critère pris en compte a été le projet d'établissement scientifique.

Madame Marie-Christine ANDRY indique qu'elle ne voit pas dans son laboratoire de soutien à la recherche apporté par l'URCA. Monsieur le Président affirme que ce n'est pas qu'une question de soutien à la recherche. En effet, lorsqu'il y a un vote de création de structures, il faut les accompagner à minima au début. Cela fait partie des engagements de l'URCA. Ce projet a été validé par la commission recherche. En suivant cette logique il indique qu'il ne fallait pas voter la création de BIOSPECT. A partir du moment où cette structure est mise en place, il faut l'accompagner de moyens.

Monsieur le Président rappelle qu'un poste a été remonté par la faculté de pharmacie par le conseil de gestion. Il a été pris en compte dans la proposition de la faculté de pharmacie un besoin prioritaire sur la recherche.

Monsieur Jean-Hugues RENAULT est étonné car il avait été dit que la campagne d'emploi passerait en priorité par les UFR. Un dossier conséquent a été demandé aux UFR sur leur projet. Différentes propositions ont été présentées au conseil de gestion de l'UFR. Il ressort que le poste affiché est classé dernier par le conseil de gestion. Le Président rappelle qu'il est classé et que par conséquent, un besoin existe.

Monsieur Yannick REMION fait part de la situation d'un MCU praticien hospitalier au CHU. Cette situation ne devrait plus exister. Lors de la réunion des effectifs en accord avec le CHU, il a été demandé que les deux balances universitaires et hospitalières soient réunies pour refaire un poste appartenant à une CUPH pour la faculté de pharmacie. Ces deux demandes qui étaient appuyées sur ce poste sont caduques en raison de la demande en réponse des effectifs hospitaliers universitaires.

Monsieur Yannick REMION indique qu'il y a eu un dialogue de gestion dans lequel le doyen a fait part du fait que les priorités en termes d'enseignement et de soutenabilité des carences en enseignement étaient prévisionnelles sur l'année à venir et qu'il fallait peut-être inverser ce classement. Il rappelle que le doyen de pharmacie lors de la présentation de ce poste à la conférence des doyens n'a émis aucune remarque. La composante en question émet des demandes qui ne sont plus d'actualité et le doyen confirme lors du conseil de gestion que c'est un emploi raisonnable et ne dit rien lors de la conférence des doyens.

Monsieur le Président rappelle qu'il ne faut pas centrer le débat sur un seul poste. Il faut une approche globale et optimiser un système complet. Le Président entend que tout le monde a des besoins mais la proposition faite aujourd'hui est celle qui paraît prioritaire pour le début du contrat en prenant en compte des postes remontés dans des composantes jugées prioritaires et des priorités scientifiques.

Madame Zahia GUESSOUM se demande si l'URCA ne donne pas l'image d'une université qui accorde plus d'importance à l'enseignement qu'à la recherche.

Monsieur le Président indique que l'URCA ne pouvait pas mettre ces postes en 46-1. Zahia GUESSOUM indique qu'elle parle des postes de PR et qu'il n'y en a qu'un seul. Le Président indique que ces postes de 46-3 permettent d'agrandir la campagne d'emploi. En effet, s'ils ne sont pas en 46-3, ils n'existeraient pas. Monsieur le Président rappelle également qu'un poste en sciences éco va devenir un poste de professeur.

Monsieur Mohammed LACHI souhaite revenir sur le poste de l'IUT. Des commissions ont eu lieu à trois reprises, les deux derniers postes qui ont été pris sont ceux que la commission ne voulait pas mettre. Il y a eu des hésitations. La priorité avait été mise sur le 1.

Monsieur le Président rappelle que concernant la priorité sur le 1, c'est un concours par la voie externe sur un poste ciblé. Ce poste aurait d'ailleurs pu être un 46-3. Le problème est que l'IUT s'est engagé et a fait engager l'URCA sur un projet à Chalons en Champagne. Chalons en Champagne est ressorti de l'IUT à la fin. Le Président indique que l'URCA ne peut pas signer des conventions et négocier avec des personnes qui donnent à l'URCA entre 200 et 250 000€ par an en étant toujours en accord sur les demandes et par la suite les mettre de côté concernant les questions qui ont attiré aux personnes et au projet d'établissement.

Ce poste de 46-3 à l'IUT permet à un ensemble de personnes de candidater dessus quelle que soit la section qui sera choisie. Monsieur le Président invite les conseillers à s'intéresser aux activités de Chalons en Champagne car cette ville est un pôle important pour l'université de Reims. Le Président déplore qu'il y ait des demandes d'engagement de l'université mais que cet engagement disparaisse dans les délibérations des composantes et des unités.

Monsieur Yannick REMION indique que l'URCA était amenée après la campagne du second degré à proposer cinq postes d'enseignants-chercheurs dont un 46-3. L'unité a remonté trois maîtres de conférences, un PRAG maître de conférences et un 46-3 à Reims. La priorité était de mettre un professeur à Chalons en Champagne. Chalons en Champagne souffre d'un manque de professeurs. Les candidats rémois de 60^{ème} ou de 61^{ème} ont vocation à candidater sur le poste qui sera choisi. La volonté est d'accompagner le développement d'une recherche sur le site de Chalons en Champagne par un professeur.

Monsieur Michel COUDERCHET a une question concernant le poste qui a été rajouté. Il souhaite savoir si le poste MCF 60 est rattaché à l'UFR SEN. Le Président indique que c'est un poste IFPS.

Monsieur Nouredine MANAMANNI souhaite savoir si concernant le poste 46-3 60 ou 61 il faut se positionner sur une section. Si ce poste est un 60 ou 61, il faudrait préciser quelle section. Il souhaite également savoir avec quels critères le CAC se positionnerait s'il doit le faire sur une des deux sections. Concernant les profils, il suppose qu'ils sont sur la smart agriculture. Il rappelle qu'il ne sait pas ce qu'il s'est passé en conférences des directeurs d'unité et souhaiterait savoir s'il y a une proposition claire pour le poste.

Monsieur le Président indique que la campagne d'emploi n'est pas finie, elle va être affinée. Les profils de postes ont besoin de répondre à ce qui a été voté. Le CT donnera son avis le 15. Le poste est sur la smart agriculture à Chalons en Champagne. Il y a deux possibilités puisque les acteurs chalonnais sont engagés d'un côté sur l'agroéquipement et de l'autre sur la smart agriculture au sens

du traitement de donnés. Le Président estime que ce n'est pas à lui de trancher cela même s'il a sa propre opinion sur le sujet. Il a demandé au directeur de l'IUT de trancher mais ce dernier ne souhaite pas le faire. Monsieur le Président ne sait pas encore comment gérer la situation mais indique que ce point sera discuté au CA.

Pour Monsieur Noureddine MANAMANNI, cela reste une ambiguïté forte.

Monsieur Bertrand GOJJON a une question concernant les besoins d'enseignants qui justifient la proposition d'un poste attaché à l'IATEUR pour lequel il y a un volontarisme de l'équipe présidentielle. L'IATEUR a actuellement un master de 40 étudiants pour lesquels il y a déjà un PR, deux maîtres de conférences et un MAST et pour lequel il a été proposé au conseil académique restreint paritaire précédent d'accorder une disponibilité pour un MCF.

Il y a actuellement 170h d'enseignement vacants à pourvoir au sein de l'IATEUR. Il y a un besoin d'enseignement. Le professeur Jacques Lévy est censé, cette année, enseigner au sein de l'IATEUR.

Monsieur le Président souhaiterait que l'IATEUR fonctionne avec les moyens que lui a affectés l'URCA. Il constate que le portrait paraît idéal mais que ce n'est pas le cas dans la réalité. Monsieur le président a reçu une demande pour une mise en disponibilité pour quitter l'IATEUR avec d'autres structures. La dernière que le président a reçue, est dans le même département pour changement d'affectation. Il enseigne très peu à l'heure actuelle dans l'IATEUR. Il y a un vice-président IATEUR qui travaille sur le développement durable et sur le projet immobilier qui est important. Il y a un besoin de deux ATER. L'encadrement de l'atelier est très chronophage pour l'équipe pédagogique. Celui-ci ne peut être fait que par une seule personne ou par des ATER. C'est pour cela qu'un poste est proposé dès cette année pour cette structure. Il est possible d'affecter des services ou d'autres personnes pour renforcer l'IATEUR mais cela ne fonctionnera pas car les personnes présentes à l'heure actuelle ne veulent pas enseigner. Monsieur le Président demande aux membres une prise de conscience concernant l'IATEUR. Il avait à son commencement un statut d'IUT. Cet institut a ensuite été modifié en service commun puis est devenu un département de la faculté de lettres. Le Président insiste sur le fait qu'il est nécessaire soit de trouver un avenir à l'IATEUR soit d'arrêter.

Monsieur Frédéric GUGELOT, membre du conseil de gestion de son UFR, indique qu'il y a eu beaucoup de travail pour réfléchir à un classement. Les classements des différents UFR semblent disloqués de façon importante. En effet, concernant son UFR, le poste classé quatrième remonte en première position. Il regrette que ce classement ne soit pas respecté car lorsqu'un classement sort d'un conseil de gestion d'UFR, il y a nécessairement un fondement. Il remarque un décalage conséquent par rapport aux choix et à la politique souhaitée par les UFR. Ce sont des choix qui s'appuient sur des projets et des idées. Dans la campagne d'emploi proposée, il y a trop d'exemples de dislocation des remontées.

Monsieur Amar BENNASROUNE regrette que pour l'unité MEDYC il n'y ait pas de poste d'enseignant-chercheur. Monsieur le Président indique que l'unité a demandé un IGR à la place d'un enseignant chercheur.

Mme Véronique BEAULANDE indique qu'il y a deux postes pour le laboratoire HABITER dont l'avenir est incertain.

Monsieur le Président rappelle que sur le projet scientifique le laboratoire se porte très bien. Le problème est général et concerne la géographie. La stratégie sur la géographie fait qu'effectivement dans sa partie géopolitique et aménagement du territoire qui est très performante séparément elle se retrouve fragile. Il faut avoir un regard approfondi. Monsieur le Président indique que le problème d'HABITER n'est ni son projet scientifique ni son projet pédagogique car ce sont deux des masters les plus visibles de l'université. En effet, la performance en terme de production scientifique de ces deux équipes est excellente, la partie géographie urbaine et la partie aménagement urbanisme également. Monsieur le Président rappelle qu'il serait souhaitable que cette excellence soit présente dans toute l'université. Les choix faits sur la géographie ont conduit à disperser les forces. Il faut désormais trouver une autre issue sur ces disciplines et en discuter dans les deux prochaines années. Il n'y a aucune remise en cause sur la qualité du travail fourni.

Toutes les équipes ont de l'excellence, malheureusement elles ne peuvent pas être toutes servies. Il y a 31 équipes et 11 postes.

Monsieur Julien BOUDON indique qu'il y a un contingentement en droit. Il serait, comme il n'y a pas de postes à l'agrégation cette année, plus sage de hiérarchiser et de mettre le 46-1 en premier pour ne pas risquer la perte du poste et indiquer à défaut qu'il sera demandé une agrégation ou une mutation. Le cadre est également permis par les mutations. Le choix ne se borne pas à 46 ou à l'agrégation. Pour prévenir tout risque, il faut indiquer qu'à défaut il y aura mutation ou agrégation.

Monsieur le Président indique qu'il est important pour l'université de maîtriser le profil recherche. Il faut une politique scientifique dans ces disciplines.

Monsieur Emmanuel GUILLON souhaite faire quelques remarques. Il a une question concernant la conversion d'un PRAG en MCF qui conduit à un poste de 192H d'enseignement, il insiste sur le fait que ce sont des composantes qui sont en tension d'un point de vue horaire. Une même discussion a déjà eu lieu l'année dernière sur un poste d'IUT et la réponse apportée n'avait pas été satisfaisante sur le sujet. Monsieur GUILLON se pose la question de savoir si cela ne va pas créer une surtension supplémentaire de l'enseignement.

Monsieur le Président indique que ce n'est pas un poste qui va créer une surtension car c'est un poste à Chaumont où il y a un besoin d'accompagnement concernant les masters. Il n'y a pas de volume horaire important.

Monsieur GUILLON demande si par conséquent, la personne ne faisait pas ces 384H. Monsieur le Président indique qu'à l'ESPE, il faut mettre beaucoup d'HRS pour aboutir à des services complets. Monsieur GUILLON demande quelle est la plus-value pour l'établissement. Monsieur le Président indique que la plus-value est scientifique.

Monsieur le Président indique qu'il faut faire une proposition concernant le poste de 46-3 de Chalons en Champagne sur la smart agriculture. En effet, deux possibilités existent, soit un poste 60 61 sur la smart agriculture avec beaucoup de candidat soit un choix sur l'intitulé et la préférence sera plus celle du 61.

Monsieur Michel COUDERCHET pose une question concernant la taille de Charleville car trois postes sont programmés.

Monsieur le Président indique qu'il y a environ 70 000 habitants et 130 000 avec la communauté d'agglomération Ardenne métropole. Il y a environ 600 étudiants. Le département sur HSE prend de plus en plus d'importance. Ce n'est pas qu'une question de taille mais c'est également une question de projet. Si l'URCA veut récupérer l'accréditation ingénieur de la CTI à Charleville, il est nécessaire de mettre un poste.

Monsieur le Président propose puisque les membres ne sont pas capables de faire un choix au niveau du conseil académique que la discussion continue jusqu'au CT. Cela sera fait au CA.

Madame Véronique BEAULANDE propose de voter à bulletin secret et poste par poste. Le Président indique qu'il n'y aura pas de vote poste par poste. Le vote n'est pas nominatif. Le vote se fera à bulletin secret.

*Le Conseil Académique rejette avec **30 voix contre, 23 voix pour et 2 blancs** la campagne d'emploi.*

Monsieur le Président indique qu'il n'y aura pas de délibérations concernant les postes BIATSS car ce n'est pas une compétence du Conseil académique. Il y aura un vote au CT et au CA.

Concernant les enseignants du second degré, Yannick REMION rappelle que lors de la première campagne il avait déjà été proposé de mobiliser neuf postes. Le poste de sciences n'a pas reçu de candidatures en première session. Ce poste peut être remplacé sur une autre filière avec les mêmes besoins pédagogiques porté par le département de « ingénieure »

Il a été souhaité de le remplacer par un poste de maître de conférences en 61^{ème} section demandé par l'IUT sur le site de Chalons en Champagne. La faculté de sciences n'a pas souhaité donner suite à cette proposition. Elle a souhaité conserver son poste de second degré pour une publication en seconde session. Il y avait, cependant, déjà un engagement vis-à-vis de l'IUT pour un poste de second degré dans le département réseaux et télécommunications sur Chalons.

Un conseiller souhaite préciser que le poste de MC n'avait pas été demandé par le département. Il y avait un poste de PU en seconde position.

En termes d'effectif étudiant, Reims représente environ 20 000, 5000 sont dispersés dans les petites composantes. Monsieur Emmanuel GUILLON indique qu'il est gênant qu'aucune liste n'est mise à disposition de toutes les demandes qui ont été faites. 70 demandes ont été traitées, seules 16 ont été vues. Monsieur Emmanuel GUILLON aurait aimé avoir ces cinquante autres demandes pour mieux comprendre pourquoi il y en a à Charleville, à Chalons en Champagne et à Troyes.

Monsieur Yannick REMION demande aux conseillers de regarder les postes qui ont été demandés par les deux IUT. Ces demandes de l'IUT ont été formulées en priorité pour renforcer les capacités d'encadrement sur les différents départements. Certaines composantes ont redéployé des postes en interne vers les sites délocalisés car elles estimaient qu'il y avait un déséquilibre entre le site principal et le site délocalisé.

Si le poste est voté positivement, il sera entré sur GALAXIE.

Un conseiller indique qu'il y a des filières en tension et aucune n'apparaît dans ce tableau de recrutement des enseignants de second degré. Monsieur Yannick REMION indique que cela s'explique par la temporalité du calendrier. Les neuf premières propositions ont dû être proposées

tôt du fait du calendrier de la première session des professeurs du second degré. La capacité à négocier avec la tutelle sur les filières en tension, à cette époque, n'existait pas. Les demandes des composantes étaient relativement importantes. Des postes n'ont pas été rajoutées sur les filières en tension car cela aurait déséquilibré la campagne des enseignants et enseignants-chercheurs. Monsieur Yannick REMION indique qu'il était préférable de privilégier quatre postes pour ne pas créer un déséquilibre par rapport aux enseignants-chercheurs. Concernant le poste supplémentaire de PRAG à l'IUT, Monsieur Yannick REMION indique qu'il aurait préféré un poste d'enseignant-chercheur.

Concernant le CRESTIC, Monsieur Nouredine NAMANAMI indique qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas de compensation au niveau de l'unité de recherche suite à deux départs. La campagne pour le CRESTIC va être blanche.

*Le Conseil académique approuve la campagne d'emploi du second degré **avec 43 voix pour et 12 abstentions.***

- **BIATSS pour information**

Monsieur Yannick REMION présente des tableaux modifiés. Concernant le laboratoire LMR, une demande d'IGR a été passée sous silence mais a pourtant été remonté par la composante. Ce poste est important pour la négociation sur la relabellisation CNRS du laboratoire. Il a été rajouté suite à des discussions lors de la conférence des doyens et des directeurs d'unité.

Monsieur Yannick REMION ajoute qu'il y a une modification sur le poste mixte formation recherche d'un ingénieur de soutien de l'activité de métrologie en STAPS qui est demandé par la composante en concours interne.

Il indique que la part recherche est peu négligeable au regard de la campagne sur des recrutements de nouveaux agents pour des laboratoires.

Un effort est fait sur la création de la Maison des sciences de l'Homme. Trois créations correspondent à des remplacements principalement du secrétariat de laboratoire et d'un ASI sur les traitements de données. Ces postes sont positionnés sur ce service commun de recherche mutualisé sur Croix Rouge. Un poste est également demandé pour ROMEO, pour la formation, ainsi que pour l'administration, un à la DAF et un à la DRH. Il y a également une demande supplémentaire pour adosser un IGR au niveau de l'unité MEDYC qui correspond à une négociation que le président est en train de mener.

Madame Roselyne ALLEMAND indique qu'il lui semblait y avoir une demande de catégorie C pour un concierge pour les trois composantes de Croix Rouge mais cette demande n'apparaît pas. Il s'agirait d'un oubli.

Après cette logique de concours pour les recrutements de nouveaux agents, il y a une capacité à faire venir des agents extérieurs par des mobilités intra académique. Trois propositions ont été faites dans le document initial. Après discussion avec la directrice de l'ESPE, la deuxième proposition a été mal comprise, c'est en réalité une demande de pérennisation et non de création de poste.

Monsieur Yannick REMION rappelle que le but était d'équilibrer entre enseignants-chercheurs et BIATSS. Il y a eu une logique au niveau des enseignants sur une adéquation profil académique, recherche et formation avec les besoins qui étaient en face pour essayer de mettre au mieux un nombre de poste relativement rares à mettre au concours en terme de création et un volet de promotion.

Pour les BIATSS, Yannick REMION rappelle qu'il y avait un nombre de poste relativement rare. Si les postes en tension considérés hors quota du PREF ne sont pas proposés dans une logique de négociation dans un cadre particulier, ils ne pourront figurer au titre de la campagne classique.

Monsieur Mohammed LACHI a une demande concernant le poste de remplacement de l'infirmière de l'IUT. Monsieur Yannick REMION lui indique que le poste est en pérennisation.

Monsieur Yannick REMION indique qu'il y a des titularisations sur des instituts recherche. En droit, la secrétaire du CEJESCO passe en mutualisation sur la Maison des Sciences de l'Homme. Yannick REMION rappelle que la Président a insisté sur les efforts du CEJESCO et de la Maison des Sciences de l'Homme de partager le secrétariat. Cette idée a été acceptée lors de la conférence des directeurs d'unité. Il s'agit également d'un engagement pour le laboratoire CARDIOVIR. Une secrétaire a été titularisée chez RIBP.

Yannick REMION tient à faire un focus particulier au Conseil académique sur ce poste car c'est une logique dans laquelle le président souhaiterait que les laboratoires se glissent. Il s'agit d'une personne qui a eu plusieurs contrats successifs à durée déterminée d'IGR au sein de ces bureaux. Lorsqu'il a fallu la renouveler, des discussions ont eu lieu avec le directeur d'unité. Il s'est engagé à ce que le poste devienne prioritaire en termes de campagne d'emploi.

Monsieur Yannick REMION indique que lorsqu'il y aura un renouvellement du contrat avec un contrat qui sera amené légalement à être CDisé à l'issue de celui-ci, l'engagement est de long terme. Le but est de proposer un concours pour la suite.

Monsieur Yannick REMION indique qu'il s'agit de demandes principalement pour information avec des échanges demandés par l'IUT de Troyes. Il y a le secrétariat de l'ESPE qui a été ajouté. Monsieur Yannick REMION indique qu'il y a également une partie administration en termes de titularisation.

Monsieur Yannick REMION présente la partie repyramidages. Il indique que trois demandes ont été communiquées aux membres dans le document et une a été rajoutée par l'ESI REIMS. Il y a eu une incompréhension sur cette demande qui a été argumentée suite à la conférence des directeurs de composantes.

Monsieur Yannick REMION explique que le repyramidage en BIATSS correspond à une promotion, le moyen par concours de passer à un corps supérieur.

4) Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.